

COMPTE-RENDU REUNION CONTRADICTOIRE 24 03 2021 MAIRIE DE PIHEM

A cette réunion étaient présents :

Vital RENOND, Commissaire Enquêteur, demandeur de cette réunion.

Mr le Maire de PIHEM, 3 conseillers municipaux et la secrétaire pour la MAIRIE.

Mme Saint-GEORGES pour le DEPARTEMENT.

Mr et MME Damien LEBLOND, pour le pétitionnaire.

OBJECTIF DE LA REUNION :

CLARIFIER LES POINTS MANQUANTS ou FLOUS, NECESSAIRES AUX RAPPORT, CONCLUSIONS et AVIS du Commissaire Enquêteur.

COMPTE RENDU de la REUNION :

Il est constaté par toutes les parties que le DEPARTEMENT, responsable des aménagements, raccordements et entretien du réseau routier n'ont pas été consultés ni dans le cadre du PC ni de la DDAE.

Leur concours a été sollicité par Mr le Maire de PIHEM et le Commissaire Enquêteur.

Cette partie de réseau notamment la D212e1 fait partie des secteurs routiers sensibles, à trafic "confidentiel", générateurs de risques, de nuisance et d'entretien dans la traversée de plusieurs communes.

Suite aux observations et délibérations, Mr RENOND avait sollicité le Département pour évoquer et traiter cette problématique, ce qui à générer une demande de délai supplémentaire pour la remise du rapport.

ELEMENTS TRAITES :

Le plan de trafic, annexe 29 du dossier d'enquête ne représente ni la situation actuelle, ni la solution future (Constat validé par la Mairie, les observations du public, et Mr LEBLOND)

- Trafic par la Verte Voie non prévue pour les poids lourds largeur de l'enrobé **2.9m à 3.4m.** (trafic prévu sur le plan BE, Mr LEBLOND signale que c'est une erreur.)
- Pas de trafic sur la D212E1, en traversée de PIHEM, largeur **4.60m** au panneau de signalisation petit bois, alors que de nombreuses observations signalent les nuisances, les risques pour les riverains l'endommagement de la chaussée.
- Mme SAINT-GEORGES demande qu'une validation des services du Département soit sollicitée avec communication de plans corrects devant représenter la réalité avec indications des **TYPES DE CAMIONS et du NOMBRE RÉEL justifié**, aux moments critiques.

VOIE COMMUNALE DE L'EPINOY :

Largeurs mesurées :

- **2.5m à l'entrée** du site du projet avec talus.

- **2.4m à 2.70m** avec talus, du site jusqu'à la D212e, soit 220 m avec un virage à 80° sans visibilité.

- **CROISEMENT IMPOSSIBLE Voiture ou PL avec ABSENCE de VISIBILITE** de l'entrée de la parcelle à la D212e sur la présence de piétons, cyclistes ou véhicules. SITUATION NON CONFORME et potentiellement dangereuse.

- **IMPOSSIBILITÉ ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE de la Mairie et du Pétionnaire** de réaliser un élargissement réglementaire sur les 220m reliant la départementale à l'entrée OUEST de l'exploitation.

La commune souhaite lui conserver son utilisation touristique actuelle.

DONT ACTE par le Commissaire Enquêteur, que toute circulation sur cette voie communale est retirée du projet.

SOLUTION : Prévoir les accès, aménagements stationnements et croisements sur le chemin rural communal.

DONT ACTE par le Commissaire Enquêteur, que toute circulation sur cette voie communale est retirée du projet.

CONDITION 1 : Obtenir l'accord de la Mairie pour la vente de cette partie du Chemin rural afin que le pétitionnaire puisse effectuer les aménagements VALIDES préalablement par le SDIS, le DEPARTEMENT et la COMMUNE.

NOTA : la Commune ne souhaite pas supporter la responsabilité de cet accès à la future exploitation ICPE, ni en supporter les coûts d'aménagement et d'entretien, dont ACTE.

CONDITION 2 : Charge à Mr LEBLOND, actuellement exploitant de la parcelle 0138, d'obtenir du propriétaire de cette parcelle longeant le chemin d'accès, l'autorisation d'aménager les accès, stationnements et zones de manœuvre, après validation préalable du SDIS, du DEPARTEMENT et de la COMMUNE dans leurs missions respectives.

CONDITION 3 : Obtenir du département la validation de l'augmentation de trafic de l'exploitation, sur la D212e y compris pour les communes traversées. (AVIS DEFAVORABLES des communes ayant délibéré).

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES de Mr Damien LEBLOND :

TITRES DE PROPRIETES des parcelles ZK47, ZK48 et ZK49 détenues maintenant par Mr LEBLOND.

CAPACITES FINANCIERES : La banque serait d'accord pour le financement de la première partie du Projet mais pas en totalité pour l'instant. Accord bancaire en discussion non formalisé à ce jour. Cette situation n'est pas prise en compte dans la partie capacité financière de la DDAE.

Cordialement

Vital RENOND +33 680 343 319
Commissaire Enquêteur.